



Résumé de la conférence de presse du parquet espagnol : Attentats Barcelone, Cambrils et explosion d'Alcanar de 2017

Résumé : Le ministère public de « l'Audiencia Nacional » a donné une conférence de presse suite au jugement du procès des attentats du 17 août 2017 : "Nous souhaitons que ce jugement soit une reconnaissance des droits des victimes à être reconnues en tant que telles".

Suite à la publication du jugement émis par la troisième section de la « Audiencia Nacional » concernant les faits du 17 août 2017, une conférence de presse a eu lieu au siège du bureau du procureur général, présidée par le procureur en chef du parquet de « l'Audiencia Nacional », M. Jésus Alonso, accompagné par les procureurs M. Miguel Angel Carballo et Mme Ana Noé.

Les procureurs ont évalué ce jugement de façon positive, en soulignant l'importance que revêt pour les victimes de ces attaques, le fait que ce jugement décrive non seulement les circonstances de ces attentats (Comment ont-ils été organisés ?), mais explique également quels sont les auteurs de ces actes terroristes (Qui sont les assassins ? Comment se sont-ils radicalisés ?). Les auteurs des attentats sont responsables, dans certains cas, d'avoir ôté la vie des proches des victimes et dans d'autres cas, ont largement contribué à ruiner la vie de leurs victimes.

Le ministère public a voulu faire de cet acte - et du jugement en lui-même - un hommage et une reconnaissance des victimes, tout en regrettant que la réparation, à l'exception des victimes d'Alcanar, ne puisse être totale (malgré les indemnisations au pénal ou au civil qui leur ont été proposées), étant donné que les auteurs des actes terroristes sont décédés au cours des attentats (tués par les tirs des Mossos d'Esquadra) et que par conséquent ils ne pouvaient être ni mis en examen, ni condamnés. Le Bureau du Procureur se félicite toutefois que ce jugement reflète la vérité de ce qui a eu lieu et œuvre à la satisfaction morale des victimes, qui "ont été présentes dès le premier instant". Il a cité notamment le travail laborieux qui a été mis en œuvre afin d'identifier les victimes, travail rendu encore plus ardu en raison des différentes nationalités des victimes et du fait qu'une grande partie d'entre elles résidaient à l'étranger.

Les procureurs du ministère public de l'« Audiencia Nacional » ont apprécié le succès de la coopération internationale entre des pays comme la Belgique, le Maroc et la France, ainsi qu'entre les différentes forces de police, aussi bien la Police nationale que la Guardia Civil et les Mossos d'Esquadra, en remerciant tout particulièrement ces derniers pour les grands efforts en termes de personnels et de logistique qu'ils ont déployés, non seulement pour reconstituer les événements, éclaircir les faits mais aussi pour empêcher les auteurs de commettre d'autres crimes. Ils reconnaissent en outre avoir bénéficié du soutien d'EUROJUST dans ce procès.

Le Procureur Général a également souligné non seulement le travail du Bureau du Procureur, mais aussi celui de l'Instruction, et celui du Centre d'Intelligence pour la Coordination contre le Terrorisme et le Crime Organisé. En outre, il a aussi mis en exergue la gestion par la Cour elle-même d'un procès aussi long et complexe (1 018 pages) qui a abouti à ce jugement.

Selon Jésus Alonso, ce jugement marque une étape importante dans la lutte contre le terrorisme djihadiste. L'Espagne a subi de très graves attaques terroristes (il cite notamment les attentats de 2004) mais "a toujours su se défendre avec [les moyens de] l'État de droit".